

Table des matières

Préface	9
Introduction	11
1. Qu'est-ce que la médiation ?	13
2. Comment distinguer les trois types de médiation existant en Belgique ?	17
3. Quelles sont les matières visées par la septième partie du Code judiciaire consacrée à la médiation ?	19
4. Quels sont les litiges susceptibles de faire l'objet d'une médiation ?	20
5. Qui peut participer à une médiation ?	26
6. Qui prend en charge le coût de la médiation ?	28
7. Qui choisit le médiateur ?	31
8. Quels sont les principaux critères à prendre en considération lors du choix d'un médiateur ?	32
9. Peut-on choisir un juge comme médiateur ?	45
10. Peut-on prévoir contractuellement qu'une médiation devra être mise en mouvement en cas de conflit ?	48
11. Les avocats et les juges peuvent-ils prescrire le recours à la médiation ?	51
12. Comment formuler une proposition de médiation ?	54
13. Quels sont les effets de la médiation sur la prescription de l'action et sur les procédures en cours ?	56
14. La médiation est-elle publique ou confidentielle ?	58
15. Quel est le rôle des intervenants à la médiation ?	62
16. Comment se déroule concrètement une médiation ?	68
17. Quelle est la valeur légale d'un accord conclu en médiation ?	75
18. Quel est l'intérêt d'obtenir une homologation judiciaire de l'accord conclu en médiation ?	76
19. Quelles sont les conditions pour qu'un accord soit homologué par le juge ?	78

20. Comment introduire une demande d'homologation ?	81
21. L'accord homologué peut-il être remis en cause ?	82
22. La médiation pourrait-elle permettre d'éviter la rédaction et le coût de certains actes notariés ?	84
23. La médiation coûte-t-elle plus cher qu'un procès ?	87
Conclusion	92
Lexique	93
Annexes	99
Annexe 1 : Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale	103
Annexe 2 : Extrait du Code judiciaire	107
Annexe 3 : Décision de la Commission fédérale de médiation du 1er février 2007 fixant les conditions et procédures d'agrément des centres de formation et des formations de médiateurs agréés	114
Annexe 4 : Code de bonne conduite du médiateur agréé	119
Annexe 5 : Critères d'agrément des médiateurs	123
Annexe 6 : Décision du 25 septembre 2008 relative à la procédure de retrait d'agrément, à la détermination des sanctions qui découlent du Code de bonne conduite et à la procédure d'application de ces sanctions	124
Annexe 7 : Décision du 18 décembre 2008, modifiée par la décision du 11 juin 2009, définissant les obligations des médiateurs agréés en matière de formation continue	127
Annexe 8 : Règlement de l'O.B.F.G. du 20 janvier 2003 sur la déontologie de l'avocat en matière de médiation	129
Annexe 9 : Recommandation de l'O.B.F.G. du 9 mai 2005 en matière de médiation	132